

### Actualité européenne - La croissance serait de retour en 2010 en Europe ?

Eurostat, l'Office des statistiques de la Commission européenne, a annoncé **une baisse de 1,6 % de la production du BTP en Europe en l'espace d'un mois, entre octobre et novembre 2008**, et après correction des variations saisonnières. Dans son rapport de prévision économique, la Commission européenne a confirmé des perspectives difficiles pour l'économie européenne et des finances publiques pour 2009. Elle prévoit toutefois une accalmie dès fin 2009 et un lent retour de la croissance en 2010.

Dix-sept États membres ont lancé des plans de sauvetage du secteur bancaire afin de maintenir le crédit. Dix-huit ont pris des mesures de relance budgétaire représentant 1 % du PIB en 2009 et 0,5 % en 2010. Malgré ces efforts, **la situation de l'emploi devrait continuer de se détériorer jusqu'en 2011, avec 7 % de chômage en 2008, 8,7 % en 2009, et 9,5 % en 2010**. Côté déficit, on s'attend à une dégradation significative en passant de soldes budgétaires à -2 % en 2008 à -4,4 % en 2009 (-5,4 % en France), et enfin -4,8 % en 2010.

#### L'UE et la BEI participent à la relance

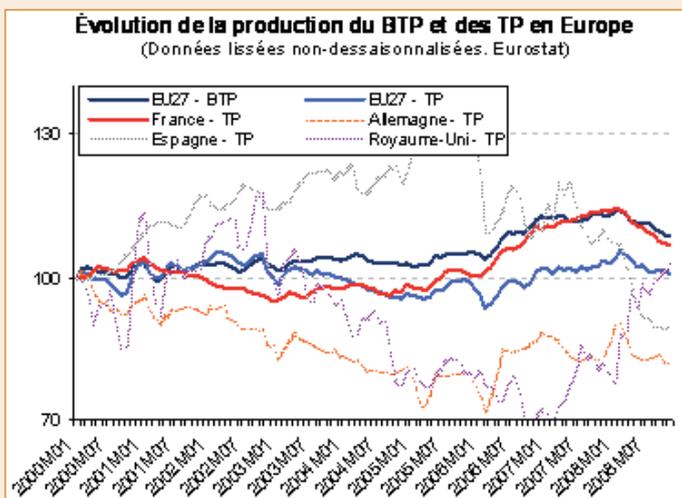
Les perspectives à court terme pour l'emploi militent pour que l'ensemble des leviers disponibles de relance soient mobilisés au plus vite, y compris au niveau européen. Dans ce sens, la Commission a proposé, dans le cadre de son Plan de relance présenté le 26 novembre 2008 (voir ELPS n°82), **une enveloppe nouvelle de 5 milliards d'euros dans l'énergie et les réseaux de télécommunication**. Cet investissement se ferait à budget constant : il s'agirait en fait d'allouer aux infrastructures les montants de la Politique agricole commune (PAC) non-dépensés en 2008 et 2009.

En décembre, les États n'étaient pas parvenus à adopter cet instrument de relance, certains étant opposés au principe même de réallocation des fonds. La Commission a tenté de débloquer la situation en exposant, fin janvier, la liste des projets visés par ce financement.

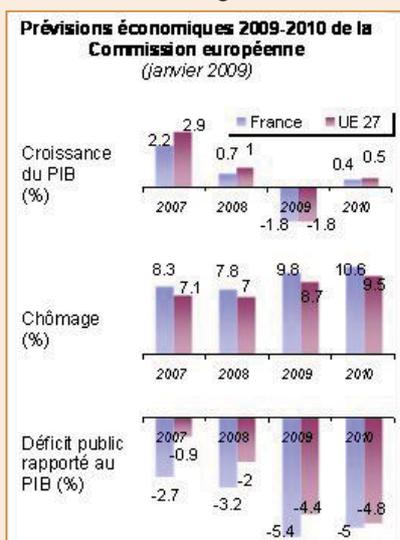
Cette liste prévoit :

- 1 025 millions d'euros pour les interconnexions électriques, dont **150 millions pour l'interconnexion France-Espagne (Baixas-Sta Llogaia)** ;
- 705 millions d'euros pour les interconnexions gazières, dont **150 millions pour le réseau gazier français dans l'axe Afrique-Espagne-France, et 100 millions pour l'oléoduc France-Belgique** ;
- 1 250 millions d'euros pour les projets de captage et stockage du carbone (CSC), **l'installation des technologies de CSC sur le site de Gandrange pourrait par exemple en bénéficier** ;
- 500 millions pour la production d'énergie éolienne en mer ;
- 1 000 millions d'euros pour l'accès au haut débit dans les zones rurales ;
- 500 millions d'euros pour le développement des zones rurales (énergies renouvelables, gestion de l'eau, restructuration agricole).

Parallèlement, la Banque européenne d'investissement (BEI) a annoncé le 30 janvier, **un investissement dans le réseau électrique français de 400 millions d'euros sur la période 2009-2012**. Il permettra à RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité, de financer 31 projets d'un montant de 1 milliards d'euros. Ces projets représentent 150 km de lignes nouvelles et 700 km de lignes à moderniser, et comprennent les projets d'interconnexion d'intérêt européen France-Belgique (Moulaine-Aubagne) et France-Italie.



Après une croissance de 1 % en 2008, **le scénario envisagé par la Commission est celui d'une baisse 1,8 % du PIB européen en 2009, avant de reprendre une tendance haussière avec +1 % en 2010**. La récession devrait affecter 18 États membres en 2009. En 2010, elle serait circonscrite à la Lettonie, la Lituanie, l'Espagne et le Portugal. La Commission mise effectivement sur une reprise anticipée de la consommation et sur l'investissement public pour contrecarrer au plus vite la dépression dans l'industrie manufacturière, dans l'immobilier, et dans les échanges commerciaux.



# Dossiers importants

## Mobilité urbaine : faute d'initiative de la Commission, Gilles Savary propose un plan d'action

Le député européen Gilles Savary (France - PS) a exposé le 21 janvier un projet de plan d'action européen du Parlement européen pour la mobilité urbaine. Le texte, sans valeur décisionnelle à ce stade, vise à faire pression sur la Commission européenne qui ne parvient pas à adopter son propre plan d'action. Le rapport Savary, qui devrait être voté par le Parlement en session plénière le 22 avril, entend respecter les prérogatives nationales et régionales en matière de développement urbain, tout en refusant l'immobilisme à l'échelle européenne. Il opte pour une démarche incitative en faveur de la mobilité en ville sur la base de 20 mesures touchant aux projets urbains innovants, à la programmation locale des transports, à la qualité des équipements et des services, et enfin au financement des infrastructures. Il prévoit par exemple :

- le financement par le programme européen de recherche et développement CIVITAS de projets liés à l'accessibilité intermodale des transports, notamment pour les personnes à mobilité réduite,
- **la généralisation au niveau européen de plans de déplacement**

**urbains (PDU) pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, et le conditionnement des subventions européennes à l'existence de tels plans,**

- **le soutien à l'intégration des autorités organisatrices des transports dans les métropoles européennes de plus de 250 000 habitants,**
- **la réalisation d'une étude européenne sur les péages urbains,**
- **la normalisation du matériel en vue de favoriser l'interopérabilité des réseaux** (tram-trains, bus en site propre),
- **et enfin l'allocation de crédits supplémentaires du plan de relance européen** (comme les fonds structurels...) **au financement de travaux de transports urbains pouvant démarrer en 2009.**

La Commission devait initialement présenter son propre plan d'action courant 2008, après avoir organisé une large consultation sur le sujet jusqu'en mars 2008, à laquelle la FNTP a pris part. Il n'en fut rien. Soumis pour adoption au collège des Commissaires par la Direction Générale en charge de l'Énergie et des

Transports, un projet de plan d'action a suscité l'inquiétude des Allemands. Ceux-ci sont en effet embarrassés par ce qui pourrait engendrer une levée de bouclier des Länder, attachés au respect strict de leurs compétences en matière urbaine, avec la perspective de l'élection du Bundestag en septembre prochain.

Antonio Tajani, le commissaire aux Transports, tente malgré tout de faire avancer ce dossier à la Commission. Il a annoncé la sélection prochaine de projets pilotes en matière de « transport doux » (vélo, marche), de fret urbain, de transport public, ou encore de zones vertes à péage. Il lancera également deux études sur l'interopérabilité des systèmes de transport en commun et sur les zones vertes. Mais sur la question de la mobilité urbaine, comme pour la révision de la directive *Eurovignette*, l'approche des élections en Allemagne rend difficile toute avancée dans l'immédiat.

## En bref

### La relance dans les territoires au cœur des débats du Cercle des Députés

Le 13 janvier dernier, la FNTP et la FFB ont animé conjointement un 5<sup>ème</sup> Cercle BTP des Députés européens qui s'est tenu à Strasbourg. **En présence de 12 députés français du Parlement européen, le Président Patrick Bernasconi a pu revenir sur un des leviers du Plan de relance européen, les fonds structurels de la politique régionale** (le Fonds Européen de Développement Régional et le Fonds Social Européen).

Le Président Bernasconi a plaidé pour que les fonds structurels répondent davantage à des stratégies d'aménagement adaptées aux besoins de chaque territoire. À l'heure actuelle, les fonds structurels se concentrent effectivement sur la stratégie de l'Union pour la croissance et l'emploi (développement des entreprises, innovation, développement durable), mais ils excluent de fait une série d'aménagements stratégiques pour les territoires. **Une compétence communautaire en matière de cohésion territoriale devrait infléchir la tendance, et remettre les aménagements locaux, régionaux, et transnationaux, comme les projets de LGV d'intérêt européen, au cœur de la politique régionale.**

En France, la contribution des fonds structurels à la relance est également mise en péril par un retard certain dans leur mise en

œuvre, qui peut entraîner à terme le retrait des montants non-utilisés. Entre 2000 et 2006, la France a dépensé seulement 60 % des montants qui lui étaient alloués sur la période de programmation, 30 % supplémentaires ont pu être dépensés *a posteriori* avant la clôture des programmes. Pour la période actuelle de programmation (2007-2013), la France a à sa disposition 8 milliards d'euros de FEDER. Moins de 10 % de l'enveloppe total, soit 750 millions d'euros, étaient engagés en novembre 2008, après deux années de programmations.

### Liens cliquables relatifs aux financements européens :

- Le guide du CELAVAR sur les fonds structurels en France :

[http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain\\_site/content/download/17865/292704/version/1/file/2008-11-24\\_Guide\\_CELAVAR.pdf](http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/content/download/17865/292704/version/1/file/2008-11-24_Guide_CELAVAR.pdf)

- La liste des projets bénéficiaires FEDER-FSE en France :

[http://www.projetsdeurope.gouv.fr/actu-news.php?id\\_article=5646&lang=fr](http://www.projetsdeurope.gouv.fr/actu-news.php?id_article=5646&lang=fr)

- Site internet sur les financements communautaires pour les PME :

[http://ec.europa.eu/enterprise/sme/funding\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/sme/funding_fr.htm)

## Pour toute information complémentaire

Marie EILLER (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : [eillerm@fnfp.fr](mailto:eillerm@fnfp.fr))

Aymeric LORTHOIS (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : [lorthioisa@fnfp.fr](mailto:lorthioisa@fnfp.fr)) - ou [europe@fnfp.fr](mailto:europe@fnfp.fr)